

Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du CEE, septembre 2011, numéro

84 *cee*
CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI

LA DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL EN EUROPE ENTRE 1995 ET 2005

Nathalie Greenan,
Ekaterina Kalugina,
Emmanuelle Walkowiak

CEE

Alors que la qualité des emplois occupe une place croissante dans le débat public, les enquêtes européennes sur les conditions de travail montrent que la qualité de vie au travail s'est dégradée entre 1995 et 2005. Les pénibilités physiques ont continué de se développer ; l'intensité des contraintes pesant sur les individus s'est accrue ; les tâches sont devenues moins complexes, autrement dit moins enrichissantes pour les travailleurs.

En 2005, la Grèce et le Portugal présentent le niveau de qualité de vie au travail le plus faible. En dix ans, l'Allemagne et l'Italie ont connu une détérioration tandis que l'Autriche et l'Irlande ont enregistré une amélioration.

La France se caractérise par une intensité du travail faible, un degré de pénibilités physiques important et une complexité du travail peu élevée. Elle est le seul des quinze pays fondateurs de l'Union européenne où aucun changement significatif n'est observé en dix ans.

À u tournant du millénaire, l'appareil statistique européen s'est attaché à mesurer la *qualité des emplois* pour accompagner une politique qui s'était donné pour priorité, lors du sommet de Lisbonne de mars 2000, de « créer plus d'emplois de meilleure qualité ». L'explicitation des critères définissant un emploi de « qualité » s'est focalisée sur les aspects contractuels de la relation d'emploi (Davoine, Erhel, 2007) : sécurité d'emploi, horaires de travail, carrière salariale, accès à la formation. Les conditions concrètes dans lesquelles les travailleurs européens accomplissent leurs tâches et exercent leurs fonctions sont ainsi restées dans l'ombre.

Pourtant, les débats sur la souffrance au travail, les drames vécus récemment dans certaines entreprises et la dénonciation par les syndicats d'une détérioration des conditions de travail montrent l'existence d'enjeux importants autour du contenu et du contexte de l'activité professionnelle. Ces aspects peuvent être regroupés sous le terme générique de *qualité de vie au travail*. Dix ans après le sommet de Lisbonne, la stratégie « Europe 2020 » affiche comme priorité « une croissance intelligente, durable et inclusive ». La question de la *qualité de vie au travail* est susceptible de devenir plus centrale dans cette nouvelle étape où l'on s'interroge à la fois sur les conditions favorables

à l'innovation sur le lieu de travail et sur le caractère soutenable des modes d'exercice de l'activité d'une main-d'œuvre vieillissante.

● Quatre dimensions essentielles de la qualité de vie au travail

Les données de l'enquête européenne quinquennale sur les conditions de travail (EWCS) permettent de cerner de façon inédite la *qualité de vie au travail* entre 1995 et 2005 (encadré 1) et d'en ébaucher les évolutions pour les quinze pays fondateurs de l'Union européenne (UE-15). Les trois éditions de l'enquête (1995, 2000 et 2005) qui ont été exploitées permettent de décrire la qualité de vie au travail à travers quatre dimensions : les pénibilités physiques de l'activité, l'intensité des contraintes techniques et marchandes qui la façonnent et la complexité du travail (encadré 2).

Initialement, l'enquête européenne s'attachait à faire le point sur les pénibilités physiques du travail dans un cadre plutôt industriel. Les douze variables utilisées pour appréhender ces pénibilités décrivent l'exposition à un certain nombre de nuisances : vibrations, bruits, hautes ou basses températures, etc. Elles enregistrent également les postures douloureuses ou fatigantes, le port de charges lourdes ou les mouvements répétitifs. Les risques psycho-sociaux, qui constituent des risques émergents sur la période étudiée, n'ont pas été examinés lors des trois éditions de l'enquête. Néanmoins, une variable indiquant si le salarié avait eu à faire face à des violences ou à des discriminations a pu y être incluse. Le premier indicateur synthétique ainsi construit mesure le cumul de tous ces risques sous l'appellation générique : *pénibilités physiques*.

Encadré 1

ENQUÊTE EUROPÉENNE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL (EWCS)

Depuis 1990, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail réalise tous les cinq ans une enquête européenne sur les conditions de travail. Celle-ci est représentative de la population au travail (salariés et travailleurs indépendants). Nous utilisons la deuxième (1995/1996), la troisième (2000) et la quatrième (2005) édition de l'enquête. Chaque édition interroge environ 1 000 personnes par pays (500 au Luxembourg). L'échantillon exploité compte 15 986 individus en 1995, 21 703 individus en 2000 et 14 952 individus en 2005.

La perspective diachronique ainsi fixée impose certaines contraintes : d'une part, les résultats exposés se concentrent sur les quinze pays fondateurs de l'Union européenne (UE-15) ; d'autre part, les indicateurs construits ne peuvent mobiliser que les dimensions mesurées de façon homogène lors des trois éditions de l'enquête.

Les résultats présentés ici ont été produits dans le cadre du projet de recherche européen WORKS (www.worksproject.be) qui a réuni dix-sept équipes rattachées à treize pays membres de l'UE. Ils ont été confrontés aux connaissances des équipes nationales et aux résultats de monographies d'entreprises et de groupes professionnels conduites pendant le projet dans une sélection de secteurs.

Par ailleurs, l'organisation temporelle de l'activité est appréciée à travers huit variables qui dépeignent la variété des contraintes pesant sur les rythmes : contraintes émanant de collègues, des demandes directes de clients, de la vitesse automatique d'une machine, du contrôle direct de la hiérarchie, d'objectifs à réaliser ou de performances à atteindre. L'enquête permet également de mesurer l'existence de cadences très élevées et de délais très stricts et très courts. L'analyse statistique de ce groupe de variables montre que l'intensité du travail trouve sa source dans deux espaces indépendants. Le premier, qui est principalement lié aux objectifs de production numérique et à la vitesse automatique des machines, résume *l'intensité des contraintes techniques*. Le second, intitulé *intensité des contraintes marchandes*, reflète la dépendance du rythme de travail aux demandes des clients au sens large.

L'enquête européenne donne enfin à voir la manière dont le travail est divisé et coordonné. Douze variables cernent le contenu concret de l'activité : complexité des tâches, polyvalence du travailleur, résolution de problèmes imprévus, respect de normes de qualité précises, opportunités d'apprentissage. Elles fournissent en outre des éléments sur le degré d'autonomie du travailleur ainsi que sur les interdépendances qui le relient à ses collègues : recevoir de l'aide des collègues, possibilité de choisir ou modifier l'ordre des tâches et les méthodes de travail, d'organiser ses pauses. Ce groupe de variables permet de construire le quatrième indicateur, la *complexité* du travail. Celui-ci oppose les tâches complexes, associées à l'autonomie et aux opportunités d'apprentissage, aux tâches routinières comportant peu de latitude décisionnelle, des interdépendances plus fortes avec les collègues et peu d'opportunités d'apprentissage. Moins l'activité est complexe, moins elle est enrichissante pour l'individu : elle participe alors négativement à la qualité.

● La qualité de vie au travail s'est détériorée en Europe entre 1995 et 2005

Entre 1995 et 2005, la qualité de vie au travail s'est en moyenne dégradée au sein de l'UE-15. Les pénibilités physiques se sont renforcées, tandis que l'intensité augmentait dans ses deux composantes – contraintes techniques et marchandes – (cf. tableau) et que le degré moyen de complexité se réduisait. Le constat est d'autant plus fort qu'il se confirme lorsque l'on tient compte des caractéristiques des individus interrogés (profession, secteur, sexe, âge, diplôme, etc.) et des caractéristiques des pays (structure sectorielle, niveau d'éducation, taux de chômage, etc.) (Greenan, Kalugina, Walkowiak, 2010).

Parmi les tendances relevées, la baisse globale de la complexité du travail en Europe peut surprendre. Plusieurs facteurs devraient en effet renforcer celle-ci : élévation du niveau d'éducation, expérience accumulée par une main-d'œuvre vieillissante, diffusion de l'informatique, développement de l'économie de la connaissance. La prise en compte de ces évolutions corrobore la tendance à la baisse de la complexité. Il y a donc là un réel « paradoxe » qui reste à expliquer et appelle des recherches complémentaires.

Les différentes dimensions de la qualité de vie au travail sont parfois reliées entre elles. Ainsi, une forte pénibilité physique va souvent de pair avec une forte intensité technique. À l'inverse,

MÉTHODOLOGIE

Chacune des dimensions choisies pour illustrer la qualité de vie au travail et son évolution est décrite par une dizaine de variables qualitatives dont la formulation et les échelles ont été élaborées de manière à être comparables d'un pays à l'autre. À partir de ces variables ont été construits quatre indicateurs synthétiques qui visent à représenter de manière parcimonieuse les éléments déterminant la qualité de vie au travail. La construction de ces quatre indicateurs s'est appuyée sur des analyses des correspondances multiples (ACM), réalisées à partir des groupes de variables identifiées.

un travail peu intense est souvent associé à une faible intensité marchande et une complexité moindre. Au-delà de ces grands traits communs, l'Europe présente des configurations très différentes au sein des quatre zones géographiques délimitées (cf. tableau).

● Dans quels pays la qualité de vie au travail apparaît-elle la meilleure ?

La comparaison des pays européens entre eux ne laisse pas clairement apparaître de zone dans laquelle la qualité de vie au travail est, en tous points, meilleure qu'ailleurs, la bonne performance d'un pays dans une dimension pouvant être contrebalancée par le mauvais score d'un autre.

Le Royaume-Uni et l'Irlande se situent en haut du classement, tant du point de vue des pénibilités physiques que de l'intensité des contraintes techniques et marchandes. Ces deux pays sont donc placés parmi les États dans lesquels le travail est le moins pénible et le moins intense. Mais, en même temps, celui-ci y est moins complexe que dans d'autres pays.

À l'inverse, c'est dans les pays nordiques que le travail atteint son plus haut niveau de complexité et d'intensité, notamment marchande : il y est valorisant pour les travailleurs, mais fortement contraint. Le Danemark et la Suède s'opposent néanmoins à la Finlande en ce qui concerne les pénibilités physiques et les contraintes tech-

niques qui sont plus modérées dans les deux premiers pays que dans le troisième.

Les pays méditerranéens figurent dans le bas du classement quant aux pénibilités physiques et à la complexité du travail. Et, si leur position au regard des indicateurs d'intensité n'est pas homogène, il s'avère que les contraintes d'ordre technique pèsent plus particulièrement sur les travailleurs grecs et portugais. Sans oublier que la Grèce, suivie de près par le Portugal, se situe à la dernière place dans le domaine des pénibilités physiques. Ces deux pays, qui connaissent actuellement une crise économique très grave, occupent donc la position la plus défavorable au sein de l'UE-15 en matière de qualité de vie au travail.

Les pays de l'Europe de l'Ouest, plus nombreux, sont aussi moins typés. Ils se caractérisent par une situation intermédiaire au regard des quatre indicateurs. Toutefois, les Pays-Bas enregistrent le plus faible niveau de pénibilités physiques parmi les quinze pays étudiés. À noter également que, si l'Allemagne est renommée pour sa politique de l'emploi « à tout prix »,

Qualité de vie au travail dans l'Europe à 15 entre 1995 et 2005

| | Pénibilités physiques | | Contraintes techniques | | Contraintes marchandes | | Complexité du travail | |
|------------------------------------|---|----------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| | Rang 2005 | Tendance 95-05 | Rang 2005 | Tendance 95-05 | Rang 2005 | Tendance 95-05 | Rang 2005 | Tendance 95-05 |
| | Le rang 1 est celui du pays dont la situation est la plus favorable : faible pénibilité / intensité, complexité élevée. Un (+) indique une augmentation des pénibilités/ intensités/ complexité | | | | | | | |
| EU-15 | | (+) | | (+) | | (+) | | (-) |
| Pays nordiques | | | | | | | | |
| Danemark | 3 | 0 | 10 | (+) | 13 | (+) | 1 | (+) |
| Finlande | 14 | (+) | 15 | 0 | 14 | 0 | 4 | 0 |
| Suède | 7 | 0 | 9 | (-) | 15 | (+) | 2 | 0 |
| Irlande et Royaume-Uni | | | | | | | | |
| Irlande | 4 | (-) | 1 | (-) | 5 | 0 | 9 | (+) |
| Royaume-Uni | 2 | (-) | 7 | (-) | 2 | (-) | 10 | (-) |
| Pays de l'Europe de l'Ouest | | | | | | | | |
| Autriche | 8 | (-) | 11 | (-) | 10 | (-) | 5 | (+) |
| Belgique | 5 | (+) | 8 | (+) | 6 | 0 | 7 | 0 |
| Allemagne | 6 | (+) | 12 | (+) | 11 | (+) | 13 | (-) |
| France | 11 | 0 | 3 | 0 | 3 | 0 | 8 | 0 |
| Luxembourg | 10 | 0 | 5 | (+) | 4 | (+) | 6 | (+) |
| Pays-Bas | 1 | 0 | 6 | 0 | 12 | (+) | 3 | 0 |
| Pays méditerranéens | | | | | | | | |
| Grèce | 15 | (-) | 14 | 0 | 8 | 0 | 14 | (+) |
| Italie | 9 | (+) | 4 | (+) | 9 | (+) | 11 | (-) |
| Portugal | 13 | (+) | 13 | (+) | 1 | (-) | 12 | 0 |
| Espagne | 12 | (0) | 2 | (-) | 7 | (+) | 15 | (-) |

Source : enquête européenne sur les conditions de travail, 1995, 2000, 2005.

Champ : salariés et travailleurs indépendants des pays de l'Europe des 15.

Note de lecture : pour chaque indicateur synthétique, la première colonne donne le classement relatif (rang) du pays en 2005 et la deuxième colonne donne le signe de l'évolution moyenne entre 1995 et 2005, purgée des effets de structure professionnelle et sectorielle lorsqu'elle est significative à au moins 10 %. Le fait qu'un pays ait le rang 1 indique qu'il a la meilleure position sur cet indicateur. Par exemple, les Pays-Bas sont le pays dans lequel il y a le moins de pénibilités physiques. Un (+) indique une augmentation de l'indicateur, un (-), une diminution. Ainsi, la pénibilité a augmenté en Finlande et a diminué au Royaume-Uni.

sa situation n'est pas des plus favorables. En effet, si la pénibilité y est relativement réduite, elle cumule une forte intensité et une faible complexité : des caractéristiques qui pourraient représenter le revers de son succès économique.

La position de la France au sein de ce groupe est mitigée. Elle est proche du modèle anglo-saxon avec un classement en haut de tableau pour l'intensité et une position centrale pour la complexité, mais le degré de pénibilités physiques y est nettement plus élevé qu'en Irlande ou au Royaume-Uni : la France occupe le onzième rang au sein de l'UE-15 sur cet indicateur, juste après l'Espagne.

● La qualité de vie au travail s'est surtout dégradée en Allemagne et en Italie

Si, en moyenne dans l'Europe à 15, la qualité de vie au travail s'est détériorée, les évolutions au sein des zones géographiques sont disparates.

Seules l'Allemagne et l'Italie connaissent une dégradation générale au regard des quatre indicateurs utilisés pour apprécier la qualité. Les pénibilités physiques y augmentent ainsi que l'intensité des contraintes techniques et marchandes, tandis que la complexité diminue.

À l'opposé, les pays anglo-saxons et l'Autriche se caractérisent par une évolution qui peut être globalement qualifiée de « favorable », avec une diminution des pénibilités physiques et une baisse de l'intensité. Ces performances ont d'ailleurs été déjà soulignées (Peña-Casas, Pochet, 2009). À noter néanmoins que l'Irlande et le Royaume-Uni s'opposent du point de vue de la progression de la complexité, en légère hausse en Irlande (passage du onzième au neuvième rang), mais en net recul au Royaume-Uni (passage du quatrième au dixième rang). Par ailleurs, les évolutions en Autriche s'opposent diamétralement à celles observées chez son voisin allemand : réduction des pénibilités physiques et de l'intensité (forte pour les premières, légère pour la seconde) et forte hausse de la complexité du travail.

Enfin, la France est le seul pays où aucun changement significatif dans la qualité de vie au travail n'a été observé en dix ans. Elle conserve notamment son onzième rang pour le degré de pénibilités physiques.

* * *

Les performances de l'Europe des 15 en matière d'évolution de la qualité de vie au travail entre 1995 et 2005 sont décevantes. Le travailleur européen « moyen » continue de subir des pénibilités physiques et les contraintes d'un travail intense. En outre, ses tâches deviennent moins complexes. Il est plus fortement cadré par des normes et des standards qui laissent peu de

place à l'apprentissage et à la créativité. Ces évolutions ne sont pas favorables au développement du bien-être et à la préservation de la santé d'une main-d'œuvre vieillissante.

Ce constat interroge la capacité de l'Union européenne à atteindre les objectifs de la stratégie « Europe 2020 ». Comment la croissance peut-elle être « durable et inclusive », si elle s'accompagne de l'usure que provoque un travail intensifié et des pénibilités physiques accrues ? Comment peut-elle être « intelligente », si la montée des standards et des normes qui encadrent et façonnent le contenu du travail limitent les opportunités d'apprentissage et l'expression de la créativité des travailleurs ?

RÉFÉRENCES

Davoine L., Erhel C., 2007, « La qualité de l'emploi en Europe : une approche comparative et dynamique », *Économie et Statistique*, n° 410, pp. 47-69.

Greenan N., Kalugina E., Walkowiak E., 2010, "Trends in Quality of Work in EU-15: Evidence from European Working Conditions Survey (1995-2005)", *Document de travail du CEE*, n° 133, November.

Lechevalier A., 2011, « L'évolution de l'emploi en Allemagne. Une affaire de genre », in dossier « Les Européens et le travail », *Grande Europe*, La revue sur les pays du continent européen, n° 31, pp. 41-49.

Peña-Casas R., Pochet P., 2009, *Convergence and Divergence of Working Conditions in Europe: 1990-2005*, European Foundation for the Improvement of Life and Working Conditions, Dublin.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi sont en ligne sur le site : www.cee-recherche.fr

La lettre électronique flash.cee vous informe régulièrement des principales activités du Centre d'études de l'emploi et vous signale ses dernières publications.

Pour la recevoir par courriel vous pouvez vous inscrire sur la page d'accueil du site.

Centre d'études de l'emploi

29, promenade Michel Simon - 93166 Noisy-le-Grand Cedex

Téléphone : 01 45 92 68 00 - Mèl : cee@cee-recherche.fr - site : www.cee-recherche.fr

Directeur de publication : Alberto Lopez - Conseiller scientifique : Jérémie Rosanvallon - Rédactrice en chef : Marie-Madeleine Vennat

Conception technique et visuelle : Fabien Anelli - Imprimerie : Horizon C.P.P.A.P. : 0911 B 07994 - Dépôt légal : 1110-152 - octobre 2011 - ISSN : 1767-3356